

## **INSCRIPTION SEMI-MARATHON AURAY-VANNES – REGLEMENT 2019**

21,1 km mesurés selon les normes de la Fédération Internationale d'Athlétisme - Allure course à pied  
- Temps limite 3 heures

### **Concurrents**

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, né(e)s en 2001 et avant peuvent participer

Les concurrents doivent courir seuls et **en aucun cas être accompagné de vélo, courir avec un chien, pousser une poussette ou tout autre élément d'accompagnement** qui peuvent gêner les autres coureurs et sont un motif de disqualification. En cas d'accident, la responsabilité du concurrent sera directement engagée. Par dérogation et suivant accord de l'organisation, les concurrents Handisports partiront 5 minutes avant les autres coureurs, et les Joelettes vers la fin de course, les accompagnateurs des Joelettes devant s'assurer de ne pas gêner la course des autres participants.

### **Clôture des Inscriptions**

Les inscriptions pour le Semi-Marathon seront closes le Jeudi 5 Septembre à Minuit.

### **Remise des dossards**

Les dossards seront distribués uniquement à Vannes, au stade de Kercado, sur présentation du bon de retrait (mis **en téléchargement** à partir du 2 Septembre) et d'une pièce d'identité. Attention, votre dossard ne sera remis que si **votre dossier est complet et votre "Inscription validée"**.

- le samedi 14 de 14 h à 20 h
- le dimanche 15 de 8 h 30 à 11 h 30

Vous pourrez faire retirer votre dossard par un ami en lui remettant votre Bon de retrait et une photocopie recto verso de votre Carte d'identité

### **Dossard Electronique**

Votre dossard est à fixer sur la poitrine.

**TRES IMPORTANT : Vous ne devez plier, décoller ou obstruer les bandelettes : vous risqueriez de les endommager et de n'avoir aucun temps et classement**

Les dossards devront être fixés par quatre épingles et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification.

### **Rétrocession de Dossard Interdite**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **Récompenses**

Le Bol de la 45ème édition vous sera remis contre votre dossard le Dimanche de 14 h à 17 h au stand cadeau-souvenir

Le Tee-shirt vous sera donné le samedi après-midi ou le dimanche matin près de la distribution des dossards .

**Attention : pas de distribution du tee-shirt le Dimanche après-midi**

### **Certificats Médicaux**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence FFA (saison 2019/2020)** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running, **ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)**
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.**

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit**

être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif médical qui doit être conforme au règlement FFA selon la liste indiquée ci-dessus.**

### **Transport des Coureurs**

Un service d'autocars est mis en place gratuitement par "CTM – Compagnie de Transport du Morbihan" avant la course au départ de Vannes (Stade de Kercado) – Rue Winston Churchill de 10 h 30 à 12 h 00

### **Vestiaires**

Le Dimanche 15 Septembre, à partir de 9 h, possibilité de déposer votre sac ou votre valise à l'espace vestiaire au stade de Kercado à Vannes

**Pas de camion vestiaire au départ des courses.**

*NB : L'organisation décline toute responsabilité pour les objets fragiles ou de valeur et se réserve le droit de refuser les objets volumineux.*

### **Garantie Annulation**

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit la "Garantie Annulation" au moment de leur inscription.

Supplément : 4,00 € par personne à ajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

Cocher la case correspondante sur le bulletin d'inscription.

Garantie : l'organisation garantit à l'assuré le remboursement des frais d'inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- une maladie grave ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants directs.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par un certificat médical. Toute demande de remboursement devra nous parvenir, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation

### **Tirage au sort**

A l'issue de l'épreuve une **Renault Twingo offerte par l'organisation**, sera tirée au sort parmi **tous les arrivants majeurs du 10 km et du Semi-Marathon**, présents au moment du tirage, sous contrôle de la société d'huissiers Jean-Luc Le Ruyet, Nathalie Le Texier, où le règlement complet a été déposé.

### **Droit d'Image**

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par Courir Auray Vannes sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

### **Annulation Course**

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Assurance Organisation**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de La Sauvegarde en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

---

*Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.*

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant le Semi-Marathon Auray Vannes mentionnées sur le site Internet d'Auray Vannes.